

Bureau syndical

Compte-rendu de réunion



Réunion du 20 octobre aux Essarts-le-Roi

Étaient présents :

Avec voix délibérative

- Mme AUBERT Maire du Mesnil-Saint-Denis
- M. BONNEAU Vice-président du Conseil Général de l'Essonne
- M. BOURNAT Maire de Gif-sur-Yvette
- M. CHIVOT Auffargis
- Mme DARMON CA du Plateau de Saclay
- M. De WINTER Maire de Dampierre-en-Yvelines
- M. FRONTERA Maire de Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Maire de Saint Lambert des bois
- M. PASSET Cernay-la-Ville
- M. PELLETIER Président de la CC Haute Vallée de Chevreuse
- M. PLANCHENAULT Vice-président du Conseil général des Yvelines
- M. POULON Sonchamp
- M. POUPART Maire de Bonnelles
- M. VANDEWALLE Vice-président du Conseil Général des Yvelines
- Mme VITRAC-POUZOLET Conseillère régionale d'Ile-de-France

Ainsi que :

M. AUBLE (CG78), M. BENTEGEAT (CRIF), Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : Mmes LE LAGADEC, HOUGUET, CHABROL et MM MARGAT, MARI et HARDY

Absents excusés :

- Mme PECRESSE Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- Mme BONZANI Conseillère Régionale d'Ile-de-France
- M. FISCHER Conseiller Régional d'Ile-de-France
- M. MONTEGUT Choisel

Pouvoirs : -

- Pouvoir de Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
- Pouvoir de M. MONTEGUT à M. PASSET

1. Approbation du compte-rendu du Bureau du 22 septembre 2014.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur VANDEWALLE commente un courrier adressé au Président du département des Yvelines qu'il a rendu publique afin d'attirer son attention sur le retard du vote portant sur le programme d'actions du PNR 2014 et sur les difficultés qui en découlent pour sa mise en oeuvre. Il espère une réponse dans les prochaines semaines.

Monsieur BONNEAU assure que la convention intermédiaire 2014-2015 sera bien votée par le département de l'Essonne à la fin novembre 2014.

2. Mise à jour de tarifs des activités du Parc

Il est proposé au Bureau syndical de mettre à jour les tarifs appliqués pour les activités proposées au CIN des Hauts-Besnières, à la Maison de fer et pour les manifestations ou animations que le Parc organise. Ces tarifs ont été validés au cours du temps par des délibérations successives et la Trésorerie de Chevreuse a demandé au Parc qu'une délibération récapitulative soit élaborée, dans un but de clarté, sans nécessairement augmenter les tarifs appliqués.

Le Bureau syndical adopte donc les tarifs suivant à l'unanimité :

- Tarifs pour les gîtes d'étape de la Maison de Fer et des Hauts-Besnières

En €	nuitée	Si utilisation locaux pour la 1/2 journée	Si utilisation des locaux pour journée	Forfait weekend	Forfait semaine
Hauts-Besnières	17	+ 90	+ 150	740	2 520
Maison de Fer	17	+ 60	+ 110	480	1 620

-Tarif pour la location de draps : 4 € / personne

-Tarif pour les centres de loisirs ou écoles sans animation ni repas : 15 € par personne et par jour,

-tarif pour Camping sur le site de la Maison de Fer par nuitée et par tente : 4 € auquel s'ajoute 3 € par personne.

- Tarifs pour les activités du Centre d'Initiation Nature des Hauts Besnières (animations pédagogiques)

1/ Tarif pour le forfait animation. Il est proposé d'appliquer les mêmes tarifs que ceux établis entre le Parc et l'association Ville Verte, tarifs adoptés par la délibération 13/B/66 du 25 novembre 2013 quand l'animation est assurée par le personnel du Parc :

Type de séjour	Tarif par groupe
1 journée	359 €
2 jours	696 €
3 jours	1044 €
4 jours	1393 €
5 jours	1741 €

2/ Tarif pour une occupation des locaux du CIN à la journée pour une classe et sans repas : 90 €

3/ Tarifs si le séjour nature est effectué en pension complète :

- pour la nuitée par personne : 12 €

- pour le repas par personne : 5 €

- pour le petit déjeuner par personne : 2,50 €

- Tarifs pour visites guidées et organisation de manifestations :

Visite commentée pour groupe : 55 €

Organisation de manifestations (type rallye pédestre) : 3 € par participant

Vente de gobelets plastiques réutilisables : 1 € l'unité

Ces nouveaux tarifs sont adoptés à l'unanimité.

3. Le Parc devient co-gestionnaire de la Réserve naturelle régionale Val et coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Dans le dispositif de classement des Réserves naturelles régionales d'Île-de-France, la délibération n°CR 71-13 du 26 septembre 2013 mentionne que pour les réserves naturelles régionales situées au sein d'un Parc naturel régional, la région privilégie la gestion par le syndicat mixte du PNR, la gestion de plusieurs RNR pouvant être assurée par un même gestionnaire.

Le 17 décembre 2013, le Comité syndical a approuvé une délibération officialisant son rôle effectif en tant que gestionnaire des 3 réserves naturelles régionales du territoire en lien avec les communes propriétaires (Bonnelles, Châteaufort, Saint-Rémy-lès-Chevreuse). Par cette délibération, le Comité approuvait la gouvernance proposée par la Région Ile-de-France et ces trois communes pour la gestion des Réserves Naturelles Régionales situées sur leur territoire. Elle autorisait le Président à :

- signer les conventions de gestion nécessaires avec la Région Île-de-France ;
- solliciter les moyens financiers correspondants à ces missions spécifiques non prévues par le Contrat de Parc adossé au Contrat de Plan Etat Région.

Afin de compléter ce texte au regard de la spécificité de la Réserve naturelle régionale Val et coteau de Saint-Rémy-lès-Chevreuse souhaitée par l'ensemble des partenaires, le Bureau syndical approuve une cogestion partagée du Parc avec la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, et autorise le Président à signer la convention de gestion avec la Région et la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

4. Partenariat avec des associations naturalistes pour améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine naturel du Parc.

Le Parc souhaite renouveler le partenariat mis en œuvre depuis longtemps avec plusieurs associations naturalistes. Pour cela, le Bureau syndical autorise les Président à signer des conventions de partenariat avec les associations suivantes :

- CERF (Centre d'études de Rambouillet et de sa forêt)
- ANY (Association Naturaliste des Yvelines)
- BONNELLES NATURE
- NATUR'ESSONNE
- ATENA 78 (Association Nature et Terroir en Yvelines)
- ADVMC (Association de Défense de la Vallée de la Mérantaise à Châteaufort)

L'objet de ces conventions est de permettre un partenariat opérationnel, dans l'objectif d'améliorer la connaissance et la préservation du patrimoine naturel du Parc dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

Ce partenariat consiste à mettre en œuvre des actions conjointes de prospection de terrain dans le cadre des inventaires naturalistes et des suivis de populations. Cela peut inclure le cas échéant des opérations spécifiques comme le baguage d'oiseaux, etc. Les partenaires s'engagent aussi à échanger leurs données naturalistes.

Pour ce faire, le Parc participe à la prise en charge des frais kilométriques engagés par les bénévoles mobilisés sur ces actions.

5. Programme d'actions avec le COSTIC pour 2014.

Sur la base de la convention-cadre pluriannuelle de partenariat entre le COSTIC et le Parc, le Bureau syndical décide à l'unanimité de valider le programme d'actions 2014 établi par les partenaires, comprenant :

- Une soirée technique, à destination des élus et agents communaux.
- Un atelier technique à destination des professionnels et techniciens.
- La participation à un groupe de travail bois-énergie et participation aux axes de réflexion du Parc sur les énergies renouvelables.
- Des prestations de télé-suivi à des interlocuteurs potentiellement intéressés (bailleurs sociaux, communes, etc.) que le Parc aura mis en relation.
- Actions de communication, etc.

Le budget maximum alloué à ce programme sera de 37 800 € TTC. Cette convention est adoptée à l'unanimité.

Le président informe les membres du bureau de la tenue du Forum Eco-Habitat qui a accueilli au début octobre 800 personnes au domaine de Coubertin. C'était une excellente édition : le public qui s'y est rendu venait pour des informations précises, avec des projets de rénovation en vue.

M. BONNEAU informe les membres du bureau de la mise en place de la plate-forme RenoverMalin dans le département de l'Essonne. Cette plate-forme a été créée afin de remédier aux difficultés d'orientation des particuliers qui souhaitent être aidés financièrement et techniquement dans leurs travaux de rénovation énergétique de leur habitation. En effet, un grand nombre de dispositifs existent selon les catégories d'occupants et on observe une forte déperdition des contacts lorsque les personnes peinent à trouver l'information.

6. Renouvellement du partenariat avec l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne.

En 2009, le Parc et le Master « Histoire et gestion du patrimoine culturel » de l'Université Paris I – Panthéon-Sorbonne animent un partenariat autour d'échanges universitaires et de l'accueil de stagiaires (stages courts ou stages de fin d'études), afin de proposer des missions professionnalisantes contribuant à l'acquisition de savoirs et de compétences nouvelles aux étudiants. L'indemnisation des étudiants est assurée dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de renouveler ce partenariat et cette convention aujourd'hui caduque, dans les mêmes conditions qu'auparavant.

7. Validation des aides attribuées par les commissions restreintes.

Le Bureau syndical est invité à prendre connaissance de l'instruction proposée par les commissions restreintes pour l'attribution d'aides dans leurs domaines

❖ Pour la [Commission restreinte « Culture »](#) qui s'est tenue le 08 octobre 2014, sous la présidence de Mme Véronique BOONE :

- Jazz à toute heure, festival 2015 : 3000€ pour les concerts destinés aux scolaires déjà calés. Cette aide sera éventuellement augmentée par une future commission Culture jusqu'à 5000 € en fonction du nombre de concerts gratuits effectivement proposés les dimanches.

- Escapades - Compagnie les Fugaces : Projet sur deux ans avec conventionnement : 4 500 € pour l'année 2015.

- Parcourir l'Yvette autrement, Animakt : aide de 3000€ avec conventionnement (Le territoire du Parc accueillera les artistes une semaine en résidence). Il est prévu que le Parc puisse bénéficier de 500 exemplaires du jeu qui fait l'objet de ce projet.

Madame AUBERT souligne les montants relativement élevés qui viennent d'être attribués. Le règlement précise cependant que l'aide maximum qui peut être attribuée est de 5000€.

Ces subventions sont attribuées à l'unanimité.

- ❖ Pour la [Commission restreinte « Architecture, Urbanisme, Paysage »](#) qui s'est tenue le 28 juillet 2014, sous la présidence de M. Gérard CHIVOT:

- Aide 2014/017/05-01 : Conseil en énergie partagée (Commune de Forges-les-Bains). Participation du Parc : 7 792 €.

- Aide 2014/041/01-04 : Restauration d'un mur (Mme JABOT, commune de Cernay-la-Ville). Participation du Parc : 4 157 €. Le président souligne le montant relativement élevée de cette aide à un particulier, cependant les travaux eux-mêmes sont d'un montant très élevé.

- Aide 2014/042/05-05 : Rénovation de l'éclairage public (Commune de Bonnelles). Participation du Parc : 5 752,51 €.

M. POUPART ne participe pas au vote pour l'attribution de cette subvention à sa commune.

Les autres subventions sont attribuées à l'unanimité.

- ❖ Pour la [Commission restreinte « Développement économique »](#) qui s'est tenue le 14 octobre 2014, sous la présidence de M. Georges PASSET :

-Demande de subvention pour la création d'une première Coopérative d'Activité Economique dans les Yvelines : Co-financement de l'étude d'opportunité réalisée par le porteur de projet. Coût de l'étude-action : 22 000 € HT dont 8 journées sur le périmètre PNR : Subvention demandée : 4000 €

M. PASSET précise que la Commission a beaucoup discuté à deux reprises sur cette aide. Il faut noter que la proposition d'aides du Parc n'intervient qu'après l'assurance d'un soutien de l'Etat, de l'ES SCOOP, d'Yvelines Actives et d'un cabinet de conseil en Economie Sociale et Solidaire. Ce projet suscite également l'intérêt de Versailles Grand Parc, de la CASQY, de la commune de Verrière.

Pour les adhérents à cette coopérative, artisans, commerçants en début d'activité, il s'agit de trouver des services comparables à celle une pépinière d'entreprises sur un mode coopératif (mutualisation d'un certain nombre de services). La CAE propose en particulier un portage salarial pour le créateur d'entreprises qui devient également sociétaire de la CAE et participe aux frais à hauteur de 10% de son chiffre d'affaires. A noter que la Région s'est également engagée à verser 2000€ par an et par porteur de projet adhérent.

La commission Développement économique a posé plusieurs conditions à l'attribution de ces aides : un siège social dans le Parc, un traitement équitable des dossiers qu'ils proviennent de la CASQY ou du territoire de Versailles Grand Parc, l'ouverture à des porteurs de projets de l'Essonne, une convention écrite...

-Fonds d'aide aux entreprises (Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Yvelines) :

Modernisation du pressing Lav'Seul (Magny-les-Hameaux – Mme Nicole Jouannes). La profession exige de nouvelles normes et les oblige à remplacer les machines actuelles utilisant le solvant toxique par des machines utilisant de l'eau. Mobilier et machines de nettoyage à l'eau : 48 577 € HT. Subvention demandée : 7 286 € (Fonds PNR P753 – Yvelines)

-Demande de subvention métiers d'art pour participation au salon professionnel Maison et Objet : Les Madeleines Vertes – Cathy Bertrand – Choisel : 500 €. Il s'agit d'une ancienne photographe qui réalise des impressions sur tissus et fabrique des vêtements.

Ces subventions sont attribuées à l'unanimité.

❖ Pour la [Commission restreinte « Biodiversité et Environnement »](#) qui s'est tenue le 14 octobre 2014, sous la présidence de M. Bernard GUEGUEN :

- Aide 2014/040/07-02 : Travaux de maîtrise de ruissellement en secteur agricole (Commune de Forges-les-Bains). Participation du Parc : 20 000 €.

Il faut noter que la commune cherche depuis très longtemps des solutions. L'agriculteur bénéficiaire (qui verra la réalisation d'une dépression et d'un talus pour lutter contre ces ruissellements) concède en contrepartie un peu de terre.

Cette aide est approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h.